

Commune de MOLOMPIZE
Procès -Verbal du conseil municipal du Vendredi 17 Février 2023

Membres du conseil présents :

M. LEBERICHEL Philippe	M. DUBOIS Frédéric
Mme LAROUERE Florence	Mme FIOCRE Annie
M. CHABASSEUR Xavier	M. TEDO Hervé
Mme CHARBONNEL Stéphanie	Mme THOMAS Stéphanie
M. CORSI Franck	Mme VALLAT Marie-Claude

Membres du Conseil absents :

M. BOUCHEIX Philippe procuration à M. LEBERICHEL Philippe

Lieu de la séance pour cause d'indisponibilité de la salle de la mairie, la séance a lieu dans la petite salle polyvalente.

Début de séance à 20h30

Florence LAROUERE est désignée secrétaire de séance.

Rappel des délibérations du précédent Conseil Municipal du 5 décembre 2022 enregistrées à la Sous-Préfecture.

Ordre du jour :

1/ Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 Décembre 2022 (copie jointe à la convocation)

Délibération adoptée à l'unanimité (10 votants + 1 procuration)

2/ Fiscalité logements vacants pour 2023 (au lieu de 2024)

Une délibération pour instauration de la Taxe d'Habitation sur les Logements vacants (THLV) a été adoptée le 05.12.2022 pour application à partir du 01.01.2024. La DGFiP15 signale que cette taxe peut être instaurée dès 2023 sur nouvelle délibération, à adopter obligatoirement avant le 28.02.23.

Délibération adoptée à l'unanimité (10 votants + 1 procuration)

3/ Assainissement – Tarif 2^{ème} palier pour 2024

Le dossier de réhabilitation du réseau assainissement et de la STEP est éligible aux subventions AELB, DETR... sous conditions d'application d'un nouveau palier tarifaire **dès le 01.01.2024** de 1.20€/m³ (hors redevances HTC et AELB) sur une base de consommation de 120 m³ avec un forfait abonnement de 40% maxi du prix total) :

Soit 1.20 € x 120 = 144 € HT /120m³.

Part fixe - Forfait abonnement maxi = 58 € (144 x 40% maxi)

Part variable (hors redevances HTC et AELB) = 0.72 € /m³

(Soit un prix de l'assainissement de 1.61 €TTC /m³ > 01.01.2024).

Il faudrait prévoir une présentation et des explications précises dans le prochain bulletin municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité (10 votants + 1 procuration)

4/ Assainissement – Achat de terrain pour la future STEP

Proposition de vente de la propriétaire des parcelles C-873 et C-1197 d'un total de 3 992 m² pour 1 600 € minimum
En attente de l'estimation des domaines.

Après consultation de la SAFER, le prix des terres de culture est estimé entre 5000 et 6000 €/hectare ; la zone concernée étant située en partie en secteur inondable le prix est ramené à 4 000 €/hectare.

La proposition est acceptée pour le montant de 1600 euros

Délibération adoptée à l'unanimité (10 votants + 1 procuration)

5/ Assainissement – CIT Convention réhabilitation réseau

Devis AMO CIT 2023 : 1500 € TTC (pour MS 2 et MS3 = Marchés subséquents suivants le MS1 du diagnostic réalisé en 2022).

Délibération adoptée à l'unanimité (10 votants + 1 procuration)

6/ Confirmation Fonds Cantal Solidaire 2023

La demande de FCS 2023 élaborée en 2022 doit être confirmée. Le montant de cette aide avait été établi sur une base d'achat de matériel, et évaluée à 12 000€. Mais les devis ont été revus à la baisse avec : projet de réparations sur le tracteur (plutôt qu'achat) + Achat broyeur, étrave et accessoires pour un total de 21 612€ HT. M. Le Maire doit contacter M. Bruno FAURE du Conseil Départemental pour demander à ce que le montant de 12 000€ initialement attribué soit maintenu sur des arguments d'économie conséquentes de dépenses.

(Réparations = fonctionnement : habituellement non subventionnables mais accepté oralement par le département, demande de confirmation écrite en cours).

Délibération adoptée à l'unanimité (10 votants + 1 procuration)

7/ Autorisation pour reprise du matériel technique

Demande d'autorisation de reprise du matériel agricole (épareuse, tracteur 851, étrave et girobroyeur) par le garage CHARBONNEL pour un montant de 6 500 € HT (reprise à engager avant le 01.04.23 date de fin d'activité !).

Madame CHARBONNEL Stéphanie ne prend pas part au vote.

Délibération adoptée à l'unanimité (9 votants + 1 procuration)

8/ Eclairage public – Relamping du bourg

Passage éclairage du bourg en LED et remplacement des lampadaires de + de 20 ans qui sont dans un état de délabrement avancé et posent des questions quant à la sécurité des riverains. Montant des travaux estimé à 55 700 €. Délibération nécessaire pour approbation du devis « relamping », inscription des crédits nécessaires au budget 2023, et autorisation au Maire d'engager les travaux.

Aide du fond de concours du syndicat SDEC : 50% (soit 27 850€)

Reste à charge de la Commune : 27 850€ ; 13 925€ 1^{er} versement prévu.

(Demande de subvention Fonds Vert en cours, voir §9 = éligibilité jusqu'à 30%)

Délibération adoptée à l'unanimité (10 votants + 1 procuration)

9/ Eclairage public – Demande de subvention Fonds Vert

Dans le cadre du dossier de relamping du bourg, la Commune est éligible aux aides « Fonds Vert » de l'État au titre de la « Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public » dans le cadre du « plan de prévention, de réduction et de limitation des nuisances lumineuses qui fixe des prescriptions techniques à respecter pour l'éclairage public (cf. Arrêté du 27 décembre 2018) ». Le fonds vert a pour objectif de faire passer le taux de remplacement des équipements d'éclairage extérieur public à 10 % par an (au lieu de 3% actuellement), sans attendre l'obsolescence totale du parc des luminaires. (Aujourd'hui 41 % des consommations d'électricité des collectivités territoriales sont imputables à l'éclairage public).

(Cf. Rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public page 13 brochure Fonds Vert)

Délibération adoptée à l'unanimité (10 votants + 1 procuration)

10/ Budget 2023 – Proposition de subventions aux associations

Un tableau est proposé par M. le Maire.

Délibération adoptée à 10 POUR (9 votants + 1 procuration) 1 ABSTENTION (F.DUBOIS)

11/ HTC/Région – reconduction du dispositif de co-financement d'aide aux petites entreprises.

« Financer l'investissement de mon commerce de proximité » : commune non concernée.

Délibération rejetée à l'unanimité CONTRE (10 votants + 1 procuration)

12/ Amendes de Police

La mise en conformité de la signalisation à proximité des passages à niveau est une opération obligatoire pour la sécurité des usagers piétons et automobilistes. Ces travaux sont à la charge de la commune.

26 panneaux prévus = 4 055 € HT

Demande de subvention « Amendes de Police » : 30% ; autofinancement 70%.

L'obligation sécuritaire n'est plus à justifier au vu de la récurrence des accidents sur les passages à niveau existants sur tout le territoire. Autorisation du Maire à faire cette demande de subvention.

Délibération adoptée à l'unanimité (10 votants + 1 procuration)

13/ Ligne de trésorerie – Travaux toiture mairie

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal qu'il serait nécessaire de contracter une ligne de trésorerie d'un montant de 100 000 euros pour assurer les besoins financiers concernant les travaux de la toiture de la mairie avant l'obtention des diverses subventions.

Délibération adoptée à l'unanimité (10 votants + 1 procuration)

14/ Questions diverses.

- Information : message du SIGAL pour recherche de secrétariat comptabilité : faire passer l'info.
- Visite du Sénateur DELCROS : calcul de l'emprunt à estimer sur la base du tarif de l'assainissement révisé, de façon à ce que les recettes couvrent l'emprunt (ne pas faire d'alimentation du Budget Commune vers le Budget Asst car risque de perte équivalente au niveau de la dotation de compensation versée par l'EPCI à la commune). Prévoir jusqu'à 30 ans d'emprunt. Reprise de la compétence assainissement par HTC à partir de 2026.
M. le Maire souhaiterait avec d'autres élus garder les compétences Eau et Assainissement au niveau intercommunal par l'intermédiaire d'un syndicat. Il faut voir avec la Trésorière la capacité d'emprunt de la commune.
3 emprunts en cours se terminant en 2027 2028 et 2030 (trimestriels) Place Bascule et Mail de Mazelaire + Restaurant mutiple rural + Toiture presbytère.
- Table des Palhàs : Le gérant a été reçu en Mairie. Réévaluation de la situation du restaurant à faire au 31 mars 2023.
- Dépôt de plainte à faire suite à constat de disparition des projecteurs halogènes du Château ! Sécurisation prévue par le syndicat et l'entreprise électrique.
- Plan de collecte des ordures Ménagères : vu avec M. Pascal Grain de HTC. Aménagement d'entourages en bois (HTC paye les dalles bétons ; la commune finance l'aménagement en bois). Suppression de la collecte dans le Marc (marche arrière camion interdite !) => nouvel emplacement en bas de la rue de la Videyre sur place de parking ou arbre) => à discuter avec les riverains et sur le terrain.

Fin de séance 23h00

Le secrétaire de séance,
Florence LAROUERE



Le Maire,
Philippe LEAERICHEL

